

## SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000020055	Date de la première parution: 03/21/2018

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste

Code du produit : 022324G60

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom de société du fournisseur : ECKART GmbH

Adresse : Guentersthal 4  
Hartenstein 91235

Téléphone : +499152770

Fac-similé : +499152777008

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CHEMTREC: 800-424-9300  
CHEMTREC: 1-703-527-3387 (International)

GBK Gefahrgut Buero GmbH, Ingelheim, Germany:  
From outside US: (001) 352-323-3500  
(First call in English, response in your language is possible)  
US & Canada (toll free):1-800-5355-053

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement GHS en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Éléments étiquette SGH**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**Autres dangers**

Inconnu.

**SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Composants dangereux**

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
--------------	---------	-----------------------

## SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000020055      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 03/21/2018

Aluminium	7429-90-5	>= 50 - < 70
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	>= 10 - < 20
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	>= 10 - < 20

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : Amener la victime à l'air libre.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.  
 Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers soins.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
- Retirez les lentilles de contact.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.  
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.

## SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Sable sec  
 Poudre spéciale contre les feux métalliques
- Moyens d'extinction inadéquats : Eau  
 Mousse

## SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000020055	Date de la première parution: 03/21/2018

---

Poudre ABC  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Autres informations : Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Enlever toute source d'allumage.  
Éviter la formation de poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
  
Balayer et enlever à la pelle.  
Ne pas rincer à l'eau.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

---

**SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000020055      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 03/21/2018

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.  
 Garantir absolument la mise à la terre des récipients et des appareils.

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.  
 Éviter la formation de poussière.  
 Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.  
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.

Conditions de stockage sûres : Garder dans le contenant original.  
 Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
 Conserver le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.  
 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer avec des produits oxydants et des produits auto-inflammables.  
 Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage.  
 Tenir à l'écart des oxydants, des produits fortement alcalins ou fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.

**SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Aluminium	7429-90-5	VEMP	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL

## SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000020055      Date de dernière parution: -  
 Date de la première parution: 03/21/2018

		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	1 mg/m3 (Aluminium)	CA BC OEL
		VEMP (Emanations)	5 mg/m3 (Aluminium)	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	1 mg/m3 (Aluminium)	ACGIH
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	LMPT	525 mg/m3	CA ON OEL
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire lorsque la valeur limite d'exposition est dépassée.

Protection des mains  
Matériau : Gants résistants aux solvants

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également

## SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000020055	Date de la première parution: 03/21/2018

---

en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spécifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de protection.

Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements de protection à manches longues Chaussures de sécurité Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.
Mesures d'hygiène	:	Pratiques générales d'hygiène industrielle.

---

**SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	:	Solide pâteux
Couleur	:	argent
Odeur	:	caractéristique
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	162 °C
Point d'éclair	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Substances solides combustibles
Auto-inflammation	:	n'est pas auto-inflammable
Indice de combustion	:	1
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1.3 - 2.0 g/cm3

**SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000020055	Date de la première parution: 03/21/2018

---

Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
Viscosité	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non explosif

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Possibilité de réactions dangereuses	: Réaction avec les acides, les solutions alcalines, les halogènes et les oxydants. Sous l'action des acides et des solutions alcalines, formation possible d'hydrogène. Le mélange réagit lentement avec l'eau en libérant de l'hydrogène. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Ne pas laisser sécher.  Donnée non disponible
Produits incompatibles	: Acides Bases Oxydants Composés fortement halogénés

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste**

Version      Date de révision:      Numéro de la FDS:      Date de dernière parution: -  
1.0          03/21/2018          102000020055      Date de la première parution: 03/21/2018

---

**Composants:****Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Toxicité aiguë par voie orale    : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation    : CL50 (Rat): Atmosphère d'essai: vapeur  
Remarques: On n'a pas pu déterminer une  
CL50/inhalation/4h/rat parce qu'aucune mort de rat n'a été  
observée pour la concentration maximum atteignable.

Toxicité cutanée aiguë          : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

**Solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Toxicité aiguë par voie orale    : DL50 (Rat): 3,492 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë          : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg

**Corrosion et/ou irritation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Lésion/irritation grave des yeux**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Sensibilisation cutanée ou respiratoire****Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Sensibilisation des voies respiratoires**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Mutagénéicité de la cellule germinale**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non répertorié selon les informations disponibles.

**STOT - exposition unique**

Non répertorié selon les informations disponibles.



## SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste

Version 1.0      Date de révision: 03/21/2018      Numéro de la FDS: 102000020055      Date de dernière parution: -  
Date de la première parution: 03/21/2018

---

### **Composants:**

#### **Solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

#### **STOT - exposition répétée**

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Toxicité par aspiration**

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### **Autres informations**

#### **Composants:**

#### **Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

#### **Composants:**

#### **Solvant naphta aromatique léger (pétrole):**

#### **Évaluation écotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

#### **Potentiel bioaccumulatif**

Donnée non disponible

#### **Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

#### **Composants:**

#### **Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:**

---

**SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000020055	Date de la première parution: 03/21/2018

---

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
En accord avec les règlements locaux et nationaux.

Emballages contaminés : En accord avec les règlements locaux et nationaux.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales**

Remarques : Produit non dangereux au sens des règlements de transport.

**Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale****SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Produits chimiques PBT au Canada** : Ce produit contient les composants suivants qui sont inscrits sur la LIS et qui sont classés comme substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) sous la LCPE:  
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité

**NPRI Composants** : Aluminium

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

LIS : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

**Liste canadiennes**

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

---

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet d'autres abréviations**

## SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000020055	Date de la première parution: 03/21/2018

---

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
 CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  
 CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique  
 CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.  
 CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air  
 ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  
 CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures  
 CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  
 CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)  
 CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; CPR - Règlements relatifs aux produits contrôlés; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises

## SILVERSHINE 418 Aluminiumpaste

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	03/21/2018	102000020055	Date de la première parution: 03/21/2018

---

dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 03/21/2018

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations sécuritaires de manipulation, d'utilisation, de fabrication, d'entreposage, de transport, de disposition et d'émission, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, ne peuvent être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour tout autre procédé de fabrication.

CA / 3F